

(English follows)



Période de renouvellement du Supplément de revenu garanti Aidez-nous à joindre les personnes âgées !

Bonjour,

Au cours des derniers mois, vous avez joué un rôle clé dans l'appui qui est offert aux personnes âgées à faible revenu afin d'atténuer les impacts de la pandémie de la COVID-19 sur leurs conditions de vie. Comme vous vous en doutez, le travail n'est pas terminé.

De notre côté, rappelons que Service Canada a pris la décision ce printemps de prolonger la période de renouvellement des prestations du Supplément de revenu garanti (SRG) de juillet à janvier 2021. Nous sommes donc à moins d'un mois de la date butoir du 5 janvier pour éviter l'arrêt des prestations.

Ce que nous avons fait

Dans les derniers mois, plusieurs lettres et courriels ont été envoyés à notre clientèle, pour les aviser de la démarche à suivre pour renouveler leurs prestations de SRG. Des appels téléphoniques ont également été effectués, tout comme des publications dans les médias. Malgré tout, une partie significative de la clientèle n'a pas encore demandé son renouvellement.

**Encore une fois, nous faisons appel à votre aide.
Aidez-nous à les aider en évitant l'arrêt du versement de leurs prestations.**

Pourriez-vous s'il-vous-plaît contacter le plus rapidement possible les personnes âgées âgées de 65 ans et plus, éligibles au SRG, qui n'auraient pas encore effectué leur renouvellement ?

Les informations que nous avons nous laissent croire que ces prestataires sont possiblement membres des organismes de votre association ou reçoivent des services de votre part. Plus que jamais, Service Canada tient à ce que tout soit mis en œuvre afin que les personnes vulnérables puissent recevoir les prestations auxquelles elles ont droit.

Que pouvez-vous faire pour aider ?

- Partager ces informations dans vos réseaux.
- Informer et accompagner votre clientèle dès maintenant afin de les aider à procéder au renouvellement.

Marche à suivre

- D'ici le 5 janvier 2021, les prestataires doivent remplir, signer et nous envoyer le [formulaire de renouvellement du Supplément de revenu garanti \(ISP- 3026\)](#).
- À partir du 5 janvier 2021, les prestataires doivent compléter et retourner le [formulaire de renouvellement de Supplément du revenu garanti \(ISP-3026\)](#) et **téléphoner** au Centre d'appels du programme de la Sécurité de la vieillesse au **1-800-277-9915**, afin qu'un agent puisse prendre les revenus 2019 du prestataire par téléphone temporairement, en attendant la réception du formulaire de renouvellement du SRG. Le formulaire doit obligatoirement être retourné par la suite. Le numéro d'assurance sociale devra être fourni à l'agent du centre d'appels pour identifier le prestataire.

Une fois remplis, les formulaires peuvent être postés à Service Canada à
Service Canada
CP 1816 Succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7L5

ou déposés au Centre service Canada le plus près

<https://catalogue.servicecanada.gc.ca/content/EForms/fr/retournerleformulaire/isp.html>

Si vous avez des questions au sujet du SRG ou si de l'aide est nécessaire pour remplir le formulaire, veuillez contacter le [Programme de la Sécurité de la vieillesse](#) au 1-800-277-9915 ou consulter notre page Internet sur le [Programme de la Sécurité de la vieillesse](#). Nos agents pourront répondre à vos questions.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration. Nous accordons une très grande importance à l'aide et au soutien que vous offrez aux personnes âgées. En travaillant ensemble, nous contribuons à ce que ces dernières puissent recevoir l'appui financier dont elles ont besoin.